

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

Compte rendu du Conseil municipal du 20 Décembre 2024

Date de séance : 20 décembre 2024

Date de convocation : 16 décembre 2024

Date d'affichage : 16 décembre 2024

Présents :

Didier Chavand, Laurent Nancy, Patrice Rivier, Blandine Lamouroux, Françoise Pouvreau, Bénédicte Occhipinti, David Gerbe, Clara Magalhaes, Laure Germain, Alexandra Benso, Sophie Valette, Delphine Laurent.

Absents :

Marie-Thérèse Laurent : donne pouvoir à Clara Magalhaes,
Julien Parriaux : donne pouvoir à Laurent Nancy,
Jean-François Rivier : donne pouvoir à Laurent Nancy.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants au cours de la séance : 15

Mme Françoise Pouvreau est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 Novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

1° Convention d'adhésion protection sociale - Prévoyance :

A compter du 01.01.2025 il y a obligation de l'employeur d'adhérer à un contrat prévoyance. L'ordonnance précise que l'employeur est dans l'obligation de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents, au 1.01.2025. L'objectif du dispositif de prévoyance est de renforcer la protection des agents publics face aux risques les plus lourds, tels que les incapacités de travail (arrêt maladie), l'invalidité, la PTIA (perte totale et irréversible d'autonomie) ainsi que le décès.

L'option retenue est la 1^{ère} option : incapacité de travail : indemnités journalières.

La garantie s'appliquera à l'agent dès lors qu'il sera à demi traitement pour maladie.

Le taux au 1.01.2025 sera de 0.84% sur la base du traitement indiciaire.

La collectivité prendra en charge 50% du taux actuel, par agent et par mois, pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE : d'adhérer à la protection sociale prévoyance dès le 01.01.2025.

Que le taux sera de 0.84% pour la prévoyance

De fixer le montant de la participation financière de la commune à 50% du taux actuel par agent et par mois du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Délibération n°33/2024

Téléphone : (33) 04 74 71 30 42 •
e-mail : direction@mairie-letra.fr

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de Villefranche
RHONE

10° Questions diverses :

Le spectacle des enfants de l'école prévu le 20/12/2024 s'est bien passé.
Le père Noël était Michel, fidèle au poste, il a assuré comme les années précédentes.

Les entretiens professionnels ont été fait le 13/12/2024.
L'agent d'accueil sera en retraite en 02/2026 et l'agent de maintenance en 06/2027.

Concernant les travaux du nouveau bar, le béton désactivé a été refait, la fin de travaux approche.
La réception du bar est prévue le 15/01/2025.

Les travaux des escaliers de l'école seront finis début janvier 2025.

La halle des sports a été sécurisée et nous sommes en attente de devis pour la réparation, le sinistre est dû à une fuite d'eau. Pour rappel, cela n'est pas dû aux panneaux photovoltaïques.

L'état des lieux de la SDF : il est évoqué que le four ne fonctionne pas ou mal. Il faut absolument le faire réparer ou demander un devis pour le remplacer.

Le prix de la location de la SDF est à revoir.

De plus, il a été constaté que à l'entrée de la HDS les portes vitrées sont à nettoyer.

La séance est levée à 19h25

Didier CHAVAND
Le Maire

